

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radioologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-662860

175771



Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13305 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

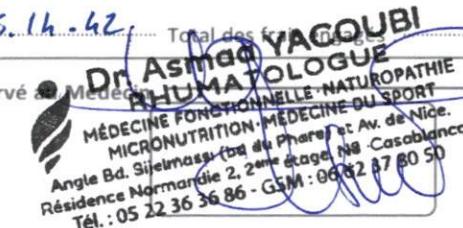
Nom & Prénom : HESSISSEN ORAR

Date de naissance : 27.10.11.84

Adresse : 8 Rue Aïn Aouda, Casablanca

Tél. : 06.68.65.1h.42 Total des factures : 310,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 30 AOUT 2023

Nom et prénom du malade : HESSISSEN ORAR 1984 Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : RTTURATO LOCOMOTOR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 30/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ORAR

Authorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 AOUT 2023	C	Gde	091023366	Dr. Aymad YACOUBI RHUMATOLOGUE MEDECINE FONCTIONNELLE - NATUROPATHIE MICRONUTRITION - MEDECINE DU SPORT Angle Bd. Sielmasi (bd du Phare) et Av. de Nice. Residence Normandie 2, 30000 Casablanca Tél. : 05 22 36 36 86 - GSM : 06 02 37 80 50

EXECUTION DES ORDRES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU PHARE ICE : 000830976000039 15, Avenue du Phare - CASABLANCA 0522 26 86 13 - FAX: 0522 48 22 02	30/8/23	310,60 DH

BI - PROFENID LP 100MG
CP SEC B20
P.P.V : 63DH90
LOT : 23E001
PER : 32/2025

ANALYSES - RADIGRAPHIES

du Médecin	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

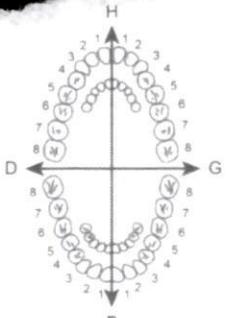
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

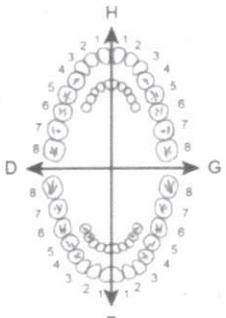


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25539412 21433662 00000000 00000000 35533411 11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr. YACOUBI Asmaa
الدكتورة يعقوبي أسماء

MALADIES DES OS ARTICULATIONS ET COLONNE VERTÉBRALE
MÉDECINE FONCTIONNELLE ET MICRONUTRITION
RHUMATOLOGIE · NATUROPATHIE · MÉSOTHÉRAPIE
MÉDECINE DU SPORT

30 AOUT 2023

Casablanca, le :

Mr. HESSEN EMAR.

63,90x2



① Biprofenid
(4P x 215) pdt 1000M
peu 1cp/5 x 10 jours

45,70 x 4



② Coltrax

1cp x 215 pdt 800M

316,60



Dr. Asmaa YACOUBI
RHUMATOLOGUE
MÉDECINE FONCTIONNELLE NATUROPATHIE
MICRONUTRITION MÉDECINE DU SPORT
Angle Bd. Sijelmassi (bd du Phare) et Av. de Nice.
Résidence Normandie 2, 2^{me} étage, N3 Casablanca
Tél. : 05 22 36 36 86 - GSM : 06 02 37 80 50

Signature

✉ ayacoubirham@hotmail.fr ☎ 06 62 37 80 50 ☎ 05 22 36 36 86

✉ Angle Bd. Sijelmassi (bd du Phare) et Av. de Nice, Résidence Normandie 2,
2^{me} étage, N3 Casablanca.

🌐 www.dababoc.ma

UR170

$\Rightarrow X^4$ Ged